

الشركة التونسية للبنك

STB BANK

Réf : DCF/DCGE/BFM

Tunis, le 10 Octobre 2023
SOCIETE NOUR DISTRIBUTION « S N D »
Route de Sousse Km 6 Megrine

Objet : prorogation de la validité de notre décision notifiée le 09-06-2023

Cher Client,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'après examen de votre demande citée en objet, notre Etablissement a donné son accord de principe pour la prorogation de la validité de notre décision notifiée le 09-06-2023 portant sur le renouvellement de votre enveloppe de crédits de gestion.

Notre décision est rappelée comme suit :

L'extension de l'enveloppe de crédits de gestion aux conditions suivantes :

	Cotes en mD	Variation en mDT	Tarifs
Facilité de caisse	1000	+300	TMM+2%
Escompte commercial	3500	1000	TMM + 1.25 %
Caution	100	0	1.5‰ par mois
TOTAL	4600	+1300	

- Validité : 05-07-2024
- Commission de renouvellement : 2 pour mille flat avec un plafond de 5000DT
- Garanties : extension des garanties déjà recueillies
- Caution hypothécaire en rang utile après nous-même au nom de la société SNA Nour sur terrain et constructions de l'usine de production de plaques et de batteries d'une superficie de 18468 m² sis à la ZI de Zriba 4 Gouvernorat de Zaghouan, objet d'un contrat AFI enregistré à Zaghouan le 18/02/2008 et à distraire du TF N° 7248
- Nantissement sur fonds de commerce de la société sis à Megrine Km 6 Sousse
- Nantissement sur matériels

La mise en place de ces crédits demeure, toutefois, subordonnée à la satisfaction des conditions réglementaires en vigueur et à la constitution et l'inscription des garanties exigées.

Nous nous permettons de vous préciser que l'utilisation de ces crédits devra s'effectuer dans la limite des montants ci-dessus autorisés et en conformité avec la réglementation en vigueur telle que définie par la BCT dans sa circulaire N° 87/47 du 23 décembre 1987 et les textes subséquents. Au cas où votre compte a enregistré ou enregistrera, d'éventuels dépassements par rapport aux montants autorisés ci-dessus, ces dépassements n'étant que passagers et « ponctuels » ne peuvent de ce fait même, être considérés comme étant des autorisations de crédit. Ils doivent par conséquent être régularisés sans délais.

Aussi, nous vous invitons à prendre attache avec votre agence dans les meilleurs délais pour la mise en place de la décision, dont la validité est de trois mois à compter de sa notification, elle annule et remplace celle du 09-06-2023

Demeurant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et pour vous prodiguer le meilleur de nos services, nous vous prions, cher client, de bien vouloir agréer l'expression de nos salutations distinguées.

DIRECTION CENTRALE ANALYSE CREDITS

☐ CPI: Agence Megrine, CCBN:045 231 504/5

